

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONTRAT DE VILLE

**CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE ET DE
LA VILLE D'AUBAGNE**

APPEL A PROJETS 2020

Objectifs et Modalités de mise en œuvre

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le resserrement imposé par la réforme de la nouvelle géographie prioritaire a eu pour résultante de ne conserver comme Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) que le seul quartier du Charrel.

Toutefois, il faut noter que les trois quartiers : (Palissy-Ganteaume, Tourtelle, Centre-ville) qui n'ont pas été retenus dans la géographie prioritaire demeurent des Quartiers de Veille Active (QVA) et tout particulièrement La Tourtelle qui a d'ailleurs été maintenu en Réseau d'Education Prioritaire (REP).

Des projets pourront concernés les QVA, dans ce cas ils ne bénéficieront que de certains financements.

RAPPEL DES CHAMPS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de la Ville d'Aubagne s'articule autour de trois grands piliers et de priorités transversales.

➤ **Le pilier cohésion sociale**

Les actions relevant du pilier cohésion sociale viseront à tisser « le » lien social et renforcer la solidarité intergénérationnelle. Ce pilier assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, du soutien à la parentalité, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et de la pratique des activités physiques et sportives. Il développera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté, et lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes..

➤ **Le pilier développement et insertion par l'activité économique**

L'objectif de ce pilier consiste à réduire les écarts notamment en matière de taux d'emploi entre le territoire prioritaire et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

➤ **Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Les actions relevant du pilier cadre de vie et renouvellement urbain viseront à améliorer de façon concrète la vie quotidienne des habitants, notamment ceux du parc social. Ce pilier favorise les actions en lien étroit avec la gestion urbaine et sociale de proximité.

➤ **Les priorités transversales obligatoires du contrat de ville**

Quatre axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et être développés dans les actions proposées :

- La jeunesse
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté

Les actions proposées devront correspondre aux spécificités de notre territoire et aux objectifs définis dans le cadre du Contrat de Ville.

Déclinaison opérationnelle des piliers

➤ **COHESION SOCIALE**

○ **Accès aux droits :**

Favoriser les actions en matière de réduction de la fracture numérique.
Promouvoir et accompagner les personnes les plus fragilisées en matière d'accès aux droits.
Lutter contre le non recours aux droits sociaux.
Promouvoir l'intervention des services publics de proximité.

○ **Prévention éducative :**

Développer des actions structurantes en direction des jeunes et en particulier au sein des collèges.
Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme.
Développer la présence éducative au sein des lieux de vie et « aller vers » les publics en voie de désocialisation.
Amplifier ou conforter la mise en place de lieux d'accueil et d'animation à destination de la jeunesse.
Développer des projets collectifs d'animation et de prévention adaptés en direction des jeunes.
Proposer la mise en place de chantiers éducatifs collectifs ou individuels visant à créer une relation de confiance avec le public concerné.
Construire une démarche d'accompagnement vers l'autonomie des 18 / 25 ans du territoire, en valorisant les ressources des jeunes.

○ **Guidance parentale :**

Accompagner la participation des parents à la vie de l'école et à leur implication dans la scolarité de leurs enfants.
Proposer des activités parents/enfants éducatives, ludiques et structurantes permettant de renforcer les liens familiaux.

○ **Réussite éducative :**

Lutter dès le plus jeune âge contre l'échec scolaire

Développer et pérenniser les parcours d'accompagnement individualisés à l'élève et à la famille (PRE)

Développer des actions partenariales entre les collèges, les lycées et les acteurs de prévention visant à lutter contre l'échec et la rupture scolaires.

○ **Participation des habitants :**

Favoriser la rencontre et le « aller vers » les publics, tisser du lien dans le cadre de la libre adhésion.

Accompagner les habitants dans leur pouvoir d'agir, leur créativité et leur expertise d'usage. Développer une démarche d'appui aux projets « Habitants » en matière de vivre ensemble et de solidarité.

Accompagner une démarche de « Participation habitante » dans la mise en place d'ateliers urbains

○ **Dynamique et lien social :**

Promouvoir les projets de végétalisation en ville comme outils de lien social.

Soutenir la démarche de café associatif et culturel au sein des quartiers concernés par le contrat de ville.

Développer l'activité sportive révélatrices de talents utiliser la pratique sportive porteuse de valeurs.

Favoriser par la pratique sportive le développement de savoir-faire et de savoir-être.

➤ **Prévention santé :**

Prévenir les inégalités en matière de santé publique et développer l'accès aux soins pour tous.

Favoriser la médiation santé et les démarches allant vers les plus fragiles, en partenariat avec les acteurs du territoire.

➤ **Lutte contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes/hommes :**

Accompagner la libération de la parole dans des espaces d'écoute bienveillantes.

Favoriser et valoriser les « initiatives » habitantes de lutte contre les discriminations.

Poursuivre la formation des acteurs et des habitants dans ce domaine.

Lutter de manière systémique contre toutes les formes de discriminations.

Promouvoir des actions en matière d'égalité femmes/hommes.

Développer les actions qui ouvrent l'espace public aux femmes

Identifier et mieux connaître les critères discriminants.

➤ **Sécurité et prévention de la délinquance :**

Développer une politique de prévention partenariale.

Développer la présence humaine les « échanges » et le lien police/population.

➤ **PILIER DEVELOPPEMENT ET INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

○ **Insertion et emploi :**

Diversifier les supports d'insertion par l'activité économique.

Faciliter l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en associant accompagnement individuel et collectif, en favorisant la connaissance et la rencontre avec l'environnement économique et plus particulièrement auprès du public féminin.

Encourager les expérimentations favorisant le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, en mettant en avant les potentialités des individus et en requalifiant l'offre d'emploi.

Soutenir la création d'activité

Promouvoir et développer les liens entre les partenaires du territoire sur la thématique de l'insertion professionnelle et le développement économique Mission Locale, Pôle Emploi, La Boussole...

➤ **PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE**

○ **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et cadre de vie :**

Développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité comme vecteur d'entrée de la qualité de vie et de démocratie locale.

Structurer la démarche d'ateliers urbains avec les habitants et les bailleurs sociaux notamment, afin de rénover et/ou d'améliorer les espaces extérieurs des quartiers au favorisant l'expression des habitants.

Développer les actions d'insertion permettant de valoriser le cadre de vie du quartier (micro-chantiers, chantiers éducatifs, chantier-écoles, ateliers chantiers d'insertion...).

Développer des jardins participatifs et éducatifs au sein des quartiers.

Développer des espaces dédiés à la convivialité et aux festivités au sein des quartiers.

Mettre en place des actions pédagogiques et de sensibilisation à l'entretien des espaces communs et à la protection de l'environnement.

Améliorer la coordination des acteurs impliqués dans le fonctionnement des quartiers

Favoriser une appropriation vertueuse des espaces par les habitants.

➤ **CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

○ **Citoyenneté et sécurité :**

Animer des espaces de travail avec les habitants visant à co-construire un engagement citoyen et institutionnel valorisant la qualité de vie et le bien vivre ensemble.

Développer l'apprentissage de la citoyenneté : droits et devoirs.

Promouvoir le vivre ensemble et l'engagement citoyen.

○ **Citoyenneté et valeurs de la République :**

Former les acteurs du territoire sur les questions de laïcité et de valeurs de la République.

LE CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS 2020

Les associations qui souhaitent déposer un dossier de demande de subvention devront répondre aux engagements du projet de territoire. L'équipe de la Politique de la Ville restera disponible pour accompagner les associations dans le montage de leurs projets.

○ **Lancement de l'appel à projets : le 23 septembre 2019**

cf. Document téléchargeable sur le site du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

○ **Du 30 septembre au 18 octobre 2019**

Rencontres avec les porteurs de projets et le service Politique de la Ville afin de constituer les dossiers. Un accompagnement personnalisé peut être nécessaire afin de rassembler les ressources partenariales par action. Contact service Politique de la Ville :
nadia.dubos@ampmetropole.fr 04.42.62.82.98.



- **Date limite des dépôts des dossiers le 25 octobre 2019**

Date limite de dépôt des pièces complémentaires le **12/11/2019 à 17h30**

Dépôts des dossiers **signés et tamponnés** de fonctionnement à remettre par mail à l'adresse suivante : **nadia.dubos@ampmetropole.fr**. Concernant les envois par courriel, les dossiers devront être scannés avec les signatures et les tampons du porteur de projet. Ou à déposer au service Politique de la Ville dans les locaux **du Conseil de Territoire 932, avenue de la Fleuride ZI Les Paluds BP 1415 13785 AUBAGNE CEDEX** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Suite à l'instruction de la programmation, les projets qui feront l'objet d'un soutien du Conseil départemental devront faire l'objet **d'une saisie en ligne par les associations sur la plateforme dématérialisée du Conseil départemental**

- Le projet (nouveau dossier de demande de subvention) sera saisi en « Projet Spécifique »
- Ainsi que pour l'Etat sur le portail Dauphin : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

Pour tout projet en renouvellement, il sera obligatoirement complété par un compte rendu moral et financier de l'action de l'année N-1 (2019 pour l'année 2020).

- **Du 28 octobre au 15 novembre 2019 instruction des dossiers**
- **Du 18 au 22 novembre 2019 Comité Technique**
- **Du 9 au 13 décembre 2019 Comité de Pilotage**

Il appartient à l'association de veiller à la bonne transmission de son ou ses dossier(s) auprès du service Politique de la Ville.

RAPPEL IMPORTANT : LES FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SE MOBILISENT SUR DES ACTIONS STRUCTURANTES ET NE CONCERNENT AUCUNEMENT LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

Dans le cadre de la prorogation du Contrat de Ville jusqu'en 2022, l'appel à projets 2020 devient tri-annuel. A ce titre, les porteurs de projets souhaitant adhérer à cette démarche pluriannuelle devront fournir un bilan de l'année N- 1 pour l'examen de la reconduction de l'action.

Le dépôt de projet en 2020 ne signifie pas reconduction automatique jusqu'en 2022, la continuité d'un projet se fera sous réserve des enveloppes budgétaire et de l'examen du bilan qualitatif et financier à fournir pour l'année N-1

